



LE MANIFESTE DE VENDANGES SOLIDAIRES

Soutenons les domaines viticoles face aux changements climatiques !

Depuis quelques années, des dérèglements climatiques catastrophiques et imprévus touchent les vignobles partout en France : une année entière de travail peut être ruinée par une nuit de gel, quinze minutes de grêle, ou des chaleurs intenses.

Ces changements climatiques qui étaient autrefois des perturbations rares deviennent courants et s'intensifient ; et ils vont sans doute se renforcer encore tout au long du siècle à venir.

Par ailleurs, l'agriculture intensive et l'abus de chimie de synthèse ont montré leurs limites et le risque important qu'elles font courir aux producteurs, aux consommateurs et à l'environnement.

C'est au moment où ils cherchent à évoluer vers une viticulture plus saine que les vigneronnes et les vignerons sont tout particulièrement confrontés aux impacts du dérèglement climatique.

Pour leur permettre de continuer à exploiter leur vignoble, d'entretenir les paysages, de faire vivre nos territoires et nos terroirs¹, de contribuer à la biodiversité agricole et à la diversité œnologique et gastronomique², l'association Vendanges solidaires a été fondée avec la volonté de créer une dynamique qui dure dans le temps.

L'AMBITION ?

Etablir une chaîne de solidarité entre les producteurs, les distributeurs et les consommateurs, et entre les zones rurales et les villes.

POUR QUI ?

Tous les domaines viticoles qui s'engagent dans une démarche de viticulture la plus saine possible et prennent des risques pour respecter la nature et le consommateur.

AVEC QUI ?

Les consommateurs et distributeurs urbains ne peuvent pas donner de raisins ou aller aider dans les vignes, mais ils peuvent apporter un soutien financier aux vignerons et devenir ainsi des « co-producteurs » de produits porteurs de sens.

COMMENT ?

Vendanges solidaires est une association à but non lucratif qui fonctionne comme un fonds d'aide aux vignerons en difficulté. Grâce aux dons qu'elle récolte, elle redistribue une aide aux vignerons dont la pérennité est menacée par une baisse de production considérable, liée aux aléas climatiques.

L'aide financière est redistribuée aux vignerons qui en font la demande écrite à l'association en remplissant un dossier de candidature. Le bureau de l'association et un collège de vignerons ambassadeurs hiérarchiseront et sélectionneront les dossiers selon les critères suivants :

- Perte d'une grande partie de la récolte à cause d'incidents climatiques (gel, grêle, maladie,...)
- Prise de risques pour protéger notre environnement et contribuer à une alimentation plus saine
- Respect du vivant et des écosystèmes
- Conditions de travail respectueuses des hommes et des femmes dans les vignes et les chais
- Fragilité économique de l'exploitation (peu de trésorerie, peu de stock).

1. Rappelons que le vin représente le troisième poste d'excédent commercial de la France, derrière l'aéronautique et les parfums et cosmétiques.

2. Plus de 400 AOC et 140.000 viticulteurs en France

L'acte physique élémentaire consistant à ouvrir une bouteille de vin a apporté davantage de bonheur à l'humanité que tous les gouvernements de l'histoire de la planète.

Jim Harrison

